

DÉPARTEMENT
PAS-de-CALAIS
ARRONDISSEMENT
BÉTHUNE
COMMUNE DE
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Labourse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées le quatorze avril deux mille vingt-six, soit treize jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la porte de la mairie ou publiées conformément à la loi.

Délibération
N°2026CM23

Affectation du résultat
d'exploitation 2025

Convocation du
14 avril 2026

Présents : Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Betty BEN, Johnny GLAVIEUX, Annick SAVOLDELLI, André DEBROCK, ~~Claudie MARTEL~~, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Ludovic RYCKELYNCK, Aimé ROUSSEY, ~~Didier FATOU~~, Stéphane LOUCHART, Alain DIENI, Stéphanie HABIBOVIC, Isabelle CAZIN, Rosanna GILLET DIDIO, Dorothee HAUER, ~~Emilie MALAQUIN~~, Delphine LECOQ.

Absent(e)s :

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Claudie MARTEL pouvoir à Isabelle VANELLE, Aimé ROUSSEY pouvoir à Frédéric DISSAUX, Didier FATOU pouvoir à Betty BEN, Emilie MALAQUIN pouvoir à Philippe SCAILLIEREZ

Secrétaire de séance : Dorothee HAUER

Nombre de conseillers
en exercice :
23

Conseillers présents :
19

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le compte de gestion 2025 approuvé lors de la présente séance,
Vu le compte administratif 2025 approuvé lors de la présente séance,

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 995 839,56 € avec les restes à réaliser,
Considérant que le compte administratif 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 263 810,31 €,

Le Conseil Municipal,

Après avis favorable de la commission des finances en date du 21 avril 2026,

DÉCIDE à l'unanimité, après en avoir délibéré :

D'affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

- Virement à la section d'investissement (compte 1068) : 995 839,56 €
- Excédent de fonctionnement reporté (002) : 2 267 970,75 €

Et d'inscrire ces montants au budget primitif 2026.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Conformément aux articles L2131-1 et L2131-2 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

La secrétaire de séance

Dorothee HAUER



Philippe

